

les États-Unis garantissent leurs expéditions depuis des années et les États-Unis, eux, appliquent le classement selon la teneur en protéines depuis 1958. Il ne s'ensuit pas que nous aurions dû adopter le classement selon la protéine dès 1958. De 1958 à aujourd'hui, nous avons bénéficié de nombreuses ventes. En 1962, nous ne vendions pas de blé à la Russie. Soudainement, l'année suivante, nous lui avons vendu quelque 234 millions de boisseaux. Et deux ans plus tard, la vente a été renouvelée, atteignant 202 millions de boisseaux. Ces ventes ont eu lieu à une époque où la protéine ne jouait pas dans le classement.

Je veux faire ressortir qu'on a beaucoup insisté sur le facteur protéine et que beaucoup de gens ont attribué à l'absence de cet élément la diminution de nos ventes. Qu'il me soit permis de ramener immédiatement la Chambre à la réalité. Je signale au ministre et à quiconque veut bien écouter que nous ne serons pas immédiatement inondés de demandes pour notre blé. Les marchés mondiaux du blé ne se précipiteront pas à notre porte, tout à coup, pour acheter du blé.

Nous devons nous rappeler que d'autres éléments entrent en jeu et jouent un rôle sur les marchés mondiaux. Une fois perdu, il est très difficile de regagner un marché. A l'heure actuelle, un groupe vient de s'organiser à Regina. C'est un groupe de pression des cultivateurs du Sud, qui s'intitule Palliser Triangle Wheat Growers Association. L'article auquel je me reporte semble indiquer qu'environ 65,000 cultivateurs en bénéficieront. Ce n'est qu'environ le tiers des cultivateurs, puisqu'il y en a à peu près 190,000. Mes chiffres ne sont peut-être pas tout à fait exacts, mais si on rapproche ce pourcentage du niveau plus élevé de protéine, ils ne sont pas loin de l'être. Les gens croient qu'ils ont énormément à gagner en s'orientant vers ce classement, peut-être de 30c. à 40c. le boisseau. C'est l'impression qu'on semble avoir.

La plupart des cotes que j'ai vues ne disent rien des facteurs protéiques. Il y est question d'un prix, mais je crois comprendre que ce n'est que durant les négociations finales que le facteur protéique intervient. Même si c'est important pour certains clients, il n'est déterminé qu'après que le prix a été négocié à un niveau jugé raisonnable. Je désire souligner que nous ne serons pas immédiatement inondés de demandes pour notre blé, et que ce changement n'accomplira pas les miracles dont nous avons un si grand besoin.

Certains des autres chiffres que j'ai pu obtenir indiqueraient que les deux tiers des agriculteurs se trouvent dans le territoire dit du triangle de Palliser et que cela exclut le périmètre septentrional et le périmètre extérieur de cette région. Jusqu'à présent, toute notre recherche a été orientée vers cette

région de céréales à haute teneur protéique. La formule a pu être souhaitable lorsque nous vendions sous l'ancien régime, mais le gouvernement devait être au courant de ce projet de mesure législative. Le gouvernement était au courant de cette formule de classement il y a plusieurs années parce qu'il y en avait été fait mention.

Le gouvernement aurait dû entreprendre un grand effort de recherche il y a plusieurs années en ce qui concerne le blé de fourrage. La recherche dans ce domaine a été malheureusement absente. Même si cette mesure législative particulière a été présentée, il y a une absence totale de recherche en ce qui concerne les autres facteurs qui pourraient la rendre efficace. Le groupe fédéral d'étude sur l'agriculture s'exprime en ces termes à ce sujet:

Le blé à plus haute teneur protéique est produit dans le triangle de Palliser... ainsi, s'il faut soustraire des terres à la culture de blé de haute qualité pour les employer à la culture de céréales de fourrage, de graines oléagineuses, et de céréales à grand rendement, il peut être souhaitable que cela se produise dans des régions autres que le triangle de Palliser.

Cela nous ramène au fait qu'il y aura une région où la mesure législative n'aura pas un effet direct. Nous apprenons que le monde désire du blé à haute teneur protéique, pourtant le programme LIFT indique que nous ne devrions pas cultiver ce genre de blé. Plutôt que d'affecter les 100 millions de dollars dans cette région, nous devrions permettre aux agriculteurs qui l'habitent de continuer à cultiver du blé à haute teneur protéique, parce que le gouvernement partage l'opinion que c'est le genre de blé que nous pouvons vendre, et utiliser les 100 millions d'un programme accéléré pour trouver des solutions à ces problèmes qui confrontent l'autre tiers des intéressés. Il y a eu très peu de recherche dans ce domaine.

Le Conseil économique du Canada souligne qu'en termes de technologie de la production notre pays suit de très loin les États-Unis. Le Canada a atteint dans l'agriculture un taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre bien supérieur à celui qui a été enregistré dans d'autres secteurs de l'économie, et ce taux peut se comparer en général au taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre agricole aux États-Unis. Par contre, le Canada a progressé du côté de la mécanisation mais ne s'est pas montré à la hauteur en matière de technologie du rendement. C'est là une partie de notre problème. Je m'inquiète de l'autre tiers des fermiers. Une partie de l'étude du Conseil insiste sur l'aspect suivant:

Ainsi en 1965, le rendement en maïs aux États-Unis était de 68 boisseaux l'acre, tandis que le rendement en blé au Canada était de 22 boisseaux l'acre. Selon les tendances qui se dessinent depuis